

Les maternités de substitution

Myriam Szejer

En France elles sont appelées GPA ou grossesses pour autrui. Une terminologie qui désigne la pratique des maternités de substitution, à ceci près qu'elle y ajoute la dimension de l'oblativité qui, comme nous le verrons, n'est pas forcément au rendez-vous et serait de toute façon questionnable.

Le travail de La Cause des bébés avec les pays de l'Est

Dans ce contexte, la situation des maternités de substitution au cours de la guerre entre la Russie et l'Ukraine est le paradigme qui révèle dans quelle folie le monde bascule. Rappelons qu'en Ukraine, la GPA est légale et que le pays est devenu le principal fournisseur international de bébés, le processus y étant beaucoup moins onéreux qu'aux États-Unis par exemple. De nombreux ressortissants étrangers s'y rendent, dont beaucoup viennent de Chine et d'Espagne, mais pas seulement. Une dizaine de grosses agences se partagent un énorme « *baby market* » extrêmement lucratif dans un contexte où la baisse de la fertilité augmente considérablement dans de nombreux pays. Au moment où la guerre éclate, les administrations sont paralysées, les hôpitaux saturés, et en raison de l'interdiction des vols et de la pandémie de COVID faisant encore rage, surtout en Chine, les parents d'intention ne viennent pas chercher leurs bébés. J'entends parler d'un premier groupe d'une vingtaine de bébés parqués dans les sous-sols de l'hôpital pédiatrique de Kiev avec deux infirmières pour s'en occuper. Ils n'ont pas reçu de prénoms et vivent dans une sorte de no man's land identitaire, ils sont apatrides. Ils restent sous la responsabilité des agences. Grâce au travail de soutien de l'association La Cause des bébés, une supervision des pratiques en périnatalité est mise en place et des fonds récoltés pour les professionnels ukrainiens afin de leur permettre de poursuivre leur activité, et entre autres avec ces bébés. Une collaboration à leur sujet avec des membres du gouvernement et des droits de l'enfant se fait. Cependant que des bébés sont déplacés vers l'ouest du pays pour les mettre à l'abri des bombardements, les agences refusent toute collaboration aussi bien avec nous qu'avec le gouvernement, mettant en avant qu'ils gèrent la situation (ce qui est certainement vrai financièrement parlant) et que ces enfants sont sous leur unique responsabilité. Nous apprenons que des centaines de bébés et de très nombreuses mères porteuses enceintes sont dans cette situation. Certaines ont peur de fuir et d'accoucher dans un pays où la GPA est interdite, quelques-unes sont venues en France accoucher sous X (ce qui est une façon de détourner la loi française), parfois de peur de ne jamais être payées. Ces femmes et ces enfants sont les victimes d'enjeux politiques et économiques. Quelles traces s'inscriront dans le psychisme de ces enfants ? Et par le biais de l'épigénétique, quelles formes de psychopathologie vont-elles entraîner pour les générations qui vont leur succéder ? Vers quelle société glissons-nous à partir du moment où des femmes et des enfants deviennent non plus des sujets mais des objets commercialisables au mépris de leur humanité même ? La situation de ces bébés en Ukraine révèle la folie de ces manipulations et de ces bricolages de la filiation. Ni l'amour, ni la compassion, ni le désir d'enfant et encore moins l'argent ne justifient un tel dérapage.

La GPA ne fait pas à proprement partie de l'AMP mais en utilise la technique. Sa légalisation en France fait débat. Elle est cependant pratiquée dans certains pays étrangers qui deviennent exportateurs de bébés à l'international. Ma position sur cette question délicate est très largement fondée sur mon travail auprès des enfants abandonnés après un accouchement anonyme. L'abandon est assez dramatique pour que l'on n'en fabrique pas sur ordonnance, cependant, l'intervention nécessaire de la médecine au cours d'une GPA équivaut à une ordonnance d'abandon. Les médecins sont dans une position bien étrange : ils savent depuis longtemps les effets délétères de la séparation mère-bébé, ils ont souvent modifié leurs pratiques pour y pallier, ils savent combien le diagnostic de survie, la longueur des hospitalisations s'en trouvaient améliorés. Comment peuvent-ils prescrire l'abandon ? Qu'il ait donné ou non ses gamètes, le parent génétique est à la naissance un étranger pour le bébé. Celui-ci ne le reconnaît pas. Il ne reconnaît que la femme qui l'a porté pendant sa grossesse. Comme traditionnellement en obstétrique, c'est l'intérêt de la mère et celui de l'enfant qui entrent en conflit. Ici nous avons non seulement la mère porteuse, mais aussi les parents d'intention qui entrent en ligne de compte.

L'argent vient masquer les enjeux. Il déplace l'enjeu moral alors que c'est l'idée même de contrat, avec la question de la dette qui en fait partie et qui pose problème. Ces enfants de contrats réels sont à leur façon des enfants virtuels : ils deviennent non pas des sujets mais des objets de contrats. C'est une forme de conception avec un contrat de gré à gré, qui organise le tiers exclu. Que ce soit la mère porteuse qui va se sentir tel un « sac vide », pour reprendre l'expression d'une femme que j'ai eu l'occasion de suivre, ou son mari, sans rôle actif dans cette histoire, ou les parents d'intention qui peuvent se sentir exclus, au moins de la grossesse, ou encore l'enfant qui n'est plus sujet et acteur de son histoire mais se trouve objectivé et manipulé, enfin la fratrie de cet enfant, informée ou non, qui de toute façon sera témoin de la grossesse et du changement d'état de leur mère et restera avec cette question : qu'a-t-elle fait du bébé ? Comment vivent-ils le fait de voir leur mère enceinte d'un frère ou d'une sœur qu'ils ne verront peut-être jamais ? Ne se sentent-ils pas alors en position de pouvoir être, à leur tour, également abandonnés ? Et quelle culpabilité ressentent-ils de ne pas l'être au regard de celui qui l'est ? Lorsqu'à l'étranger des agences recrutent des femmes déjà mères pour la GPA, pensent-elles à leurs enfants aînés ? La procréation n'est pas uniquement une histoire mécanique de mère et d'enfant. Toute la famille s'en trouve bousculée, la société également en raison de la transformation des lois de la filiation qui en découle.

La compassion pour les couples stériles est souvent mise en avant par les défenseurs de la légalisation de cette pratique. Car il faut être bien au clair sur ce dont il s'agit : une marchandisation double où, à celle du corps féminin s'ajoute celle de l'enfant qui devient le produit d'un travail rémunéré. Demander à une femme de vivre une grossesse et la métamorphose physique mais aussi psychologique qu'elle suppose à la place d'une autre, c'est lui demander de « se séparer de sa propre intériorité corporelle et morale » pour faire d'elle un simple outil. C'est la traiter comme un moyen, et non comme une fin. Loin d'une vision romancée et culpabilisante des relations entre mère porteuse et « famille acquéreuse », il faut rappeler que dans ce type de contrat, la liberté des uns et des autres n'est ni égale, ni symétrique. S'il s'agit de satisfaire à tout prix un désir pour les demandeurs, il s'agit de survivre pour celle qui accepte de louer ainsi son ventre. Et de rappeler que « le consentement d'une victime n'efface pas le caractère délictueux d'un acte ». Il y a là une atteinte à la dignité d'autrui que le droit ne peut autoriser. La question n'est pas de savoir si une femme est « libre » de louer son ventre, mais s'il est légitime de le lui demander. Quand il soutient cette théorie qui sépare le corps de l'esprit, le corps social est responsable de drames à venir.

Ajoutons à cela que la psychanalyse nous a appris depuis longtemps à nous « méfier » du libre consentement. En refoulant dans son inconscient les émotions indésirables liées à l'attachement prénatal au fœtus qu'elle est en train de concevoir, une mère porteuse parvient à se persuader que cette « entreprise » n'a pas d'effet sur elle. Cette démarche n'est pas éloignée d'un déni de grossesse, parfois à l'origine, on le sait, d'infanticides, si la mère ne parvient pas à inscrire le bébé qu'elle porte dans son psychisme. Dans le cas des mères porteuses, ce processus n'est pas involontaire comme dans le déni de grossesse, mais procède d'une manipulation délibérée. Reste que des enfants sont conçus de par le monde et naissent ainsi, et qu'il est urgent d'inventer de nouvelles formes de parentalité. Il y a parfois plus d'une mère et plus d'un père dans la vie de l'enfant, il doit pouvoir tous les nommer, qu'ils restent ou disparaissent de sa vie. Ils font partie de son histoire. Il faut inventer un statut, une place familiale pour cette gestatrice, que l'enfant sache qu'elle existe, qu'il puisse en parler, la penser. La même règle d'or s'impose : informer pour que l'enfant grandisse sans tabou. Il sait inconsciemment qu'il a habité ce ventre, on ne doit pas bafouer ce savoir en exploitant l'amnésie infantile et en cherchant à lui imposer une histoire qui n'est pas la sienne. Il ne faut pas exiger de lui qu'il grandisse dans les pantoufles d'un autre : l'enfant que ses parents n'ont pas pu concevoir.

Qu'est-ce qu'être un fœtus qui grandit dans le ventre d'une femme qui sait qu'elle ne l'élèvera pas ? Seuls les spécialistes de la sensorialité du fœtus et du bébé, les psychanalystes exerçant en périnatalité ou avec les adoptés ainsi que certains pédiatres possèdent quelques outils et une clinique qui peuvent nous éclairer. En France, le moyen de transgresser l'interdit légal de la GPA est que la mère porteuse accouche sous X (anonymement) d'un enfant conçu par FIV à l'étranger avec les spermatozoïdes du parent donneur, l'ovocyte de la mère porteuse ou celui d'une autre femme donneuse, et faire reconnaître l'enfant par le père génétique. En l'état actuel des choses, la mère génétique peut parfois parvenir à devenir mère adoptive, mais un vide juridique persiste.

« La Grossesse limitée à l'utérus » : c'est ainsi que l'on peut qualifier le postulat qui préside à la pratique de la GPA. Comme l'expose Frederic Chiche, gynécologue obstétricien. L'utérus est alors réduit à un moyen de transport dans lequel se déroule la fabrique de l'humain.

La grossesse n'est pas seulement une expérience, elle transforme la femme. Au cours d'une GPA on assiste à un découplage de la gestation et de la maternité, à un clivage psychique de la femme enceinte. On cautionne ainsi la déconstruction de 25 ans de recherches sur la grossesse et l'accouchement, sur la physiologie du fœtus, les échanges mère-fœtus au cours de la grossesse de même que les premiers liens mère-bébé. On pourrait qualifier sans exagération ce positionnement de déni de réalité. À l'heure où l'on pratique les dosages de l'ADN fœtal dans le sang maternel, peut-on laisser prétendre que cela ne compte pas ? Que le bébé ne laisse pas de traces dans le corps de sa mère ?

D'autre part, on ne peut gommer le fait qu'une grossesse et un accouchement peuvent comporter des risques pour la femme : obstétricaux en premier lieu, (césarienne, forceps, dépression du post-partum, maladies auto-immunes post-grossesse à type de Lupus érythémateux disséminé, des séquelles neurologiques, du tube digestif, etc.).

Certains comparent la GPA aux greffes d'organe. Or la greffe d'organe est un acte ponctuel. La gestation c'est le temps de la grossesse mais aussi celui de l'après grossesse nécessaire pour en sortir. On accouche avec son corps mais aussi avec sa tête. Ne pas investir une grossesse – tel qu'on le demande implicitement aux mères porteuses – est une trahison par rapport au fœtus et un déni de maternité expérimental.

On pourra mettre en avant le cas des femmes nées sans utérus (syndrome de Rokitanski ou MRKH) ou bien l'ayant perdu à la suite de pathologies diverses. Elles sont peu nombreuses. La recherche sur la greffe utérine a enfin abouti à une première greffe française en 2019. Le Brésil

dit avoir réussi la première greffe d'utérus à partir d'une femme décédée. Les autres greffes qui se font au sein de la famille en raison de la compatibilité immunologique ne vont pas sans générer certains problèmes relationnels : incestuels, dettes symboliques, conflits de loyauté à l'égard de l'enfant. Elles réalisent toutefois une formidable alternative à la GPA mais nécessitent un lourd et onéreux arsenal médical.

Reste la question des couples d'hommes homosexuels et des femmes qui souhaitent exporter leur grossesse pour ne pas « abîmer » leur corps. Pour les premiers, la pression est importante depuis la légalisation en France du mariage pour tous qui ne leur ouvre que le droit à l'adoption pour devenir un couple parental. Cependant on pourrait se demander si pour un nouveau-né un corps d'homme peut si facilement se substituer à celui d'une femme, aussi aimant et accueillant soit-il. La question ne semble pas susciter beaucoup de recherches scientifiques en physiologie comme en psychologie. Pourtant elle mériterait d'être posée en dehors de tout ostracisme homophobe. La parité en matière de genre est une illusion en obstétrique. Les femmes ont une ménopause, on ne va pas castrer les hommes à 50 ans pour autant ! Ils sont contraints de passer par une femme, voire deux : la mère porteuse et la donneuse d'ovocyte. Il est d'ailleurs à noter que lorsqu'on pratique la PMA avec don d'ovocyte, on explique aux femmes que l'ovocyte est un étranger, mais que le fait d'accoucher et de porter crée un lien physique et psychique par le biais de l'épigénétique qui modifie l'expression de l'ADN fœtal et des échanges mère-fœtus. Le milieu ambiant a une influence sur l'expression des gènes. Ainsi le bébé né après un don d'ovocyte ou d'embryon sera différent de celui qu'il aurait été s'il s'était développé dans l'utérus de la donneuse. Dans le même temps, lorsqu'on parle de la grossesse pour autrui, on dit exactement le contraire ! Sur plusieurs générations faisant ainsi le lit de la psychopathologie. À ceci ajoutons que dans la pratique, le fœtus perçoit l'environnement grâce à sa sensorialité et ses perceptions. Les échanges psycho-affectifs avec sa mère et ce qu'elle vit au cours de la gestation seront classés, catégorisés et mémorisés sous forme de perceptions qui seront organisées après la naissance sous l'influence de la parole et du langage. Une rupture à la naissance peut compromettre pour le bébé sa continuité d'être et laisser des traces, non seulement à l'occasion de la rencontre des métaphores de la séparation (deuils, divorces, naissances) au cours de la vie, mais elles pourront également être transmises de la GPA, comme celle de l'accouchement anonyme, contribue à la mise en place de trous au sein des arbres généalogiques réalisant des ruptures de filiation dont la psychanalyse a souvent dénoncé les effets délétères.

Des enfants s'en sortiront toujours. Ce sont eux qui seront mis en avant. Resteront les autres, ceux que tout cela aura profondément affecté, consciemment ou inconsciemment. Les nouveau-nés humains sont pleins de bonne volonté, ils cherchent à cor(ps) et à cri à s'implanter dans une relation pour leur survie. Ils y parviennent avec plus ou moins de succès par le biais de l'attachement. Mais certains échoueront, alors pourquoi programmer des naissances dans ces conditions, en leur faisant prendre ces risques ? Et même si leur histoire leur est énoncée dès la naissance, ne sous-estimons pas la puissance de ce qui se dit et de ce qui ne se dit pas à travers les mots et entre les lignes.

La pression des médias est telle qu'elle génère des fantasmes plus ou moins conscients d'immortalité en regard de corps-images, ainsi possiblement exclus des modifications inhérentes à l'âge et aux effets de la maternité. Les actrices hollywoodiennes ne s'en cachent pas en affichant qu'elles ont eu recours à une mère porteuse. Jusqu'où la société peut-elle soutenir ces positionnements ? L'enfant peut-il être manipulé au gré des exigences esthétiques de leur mère ou de la société lorsque des femmes demandent à déléguer leur grossesse à d'autres femmes ?

Née en Californie, la GPA valorise le tout génétique : les parents d'intention plutôt que la femme. C'est le début d'une idéologie qui s'est répandue aux USA sous l'impulsion d'une université, la Singularity University, pionnière de l'idéologie transhumaniste. On y prêche que l'on peut modifier et augmenter l'humain. Les GPA, aux USA, sont précédées d'un tri embryonnaire élargi permettant une sélection des individus à venir. On assiste à une « délocalisation » de la production d'humains, l'utérus étant le dernier maillon à faire sauter pour pouvoir le produire industriellement.

Le pape du transhumanisme, Ray Kurtzweill, dit que pour survivre l'homme doit évoluer en fonction des découvertes de la technoscience. Il est le directeur de l'algorithme de Google qui rachète toutes les start-up de génomique. La GPA est une pièce fondamentale qui montre que la grossesse peut avoir lieu autre part que dans l'utérus de la mère. Toute cette idéologie fait disparaître la mère du système de production de l'humain. Or, si on fait sortir la grossesse du corps des femmes, il devient alors indifférent qu'elle ait lieu ailleurs et on se dirige indubitablement vers l'ectogénèse, c'est-à-dire l'utérus artificiel, éventuelle prochaine étape. Elle pose encore toutefois un certain nombre de problèmes : celui de la fabrication d'un placenta efficace d'une part, et ceux posés par les conséquences d'un séjour extrêmement prolongé en couveuse d'autre part, enfin tout l'aspect relationnel dont on sait déjà combien il est important pour la survie des prématurés. Toutes ces difficultés sont telles, qu'il faudra probablement encore longtemps avant que l'utérus artificiel ne voie le jour.

La GPA est l'arbre qui cache la forêt : à terme, on se passera des femmes pour enfanter, et c'est peut-être la finalité de toute cette démarche.

Comme le décrit Eliette Abécassis dans son ouvrage *Bébés à vendre*, la GPA préconise un oubli de la mère, donc de la femme, pour rétablir une lignée patrilinéaire exclusive. C'est au final la primauté du biologique et du génétique paternel. On ne reconnaît un enfant que par son père, que ce soit au plan biologique, physiologique ou civil. C'est tout simplement la négation du lien maternel. En France, un enfant né d'une GPA ne peut être reconnu que par son père, mais à charge pour la mère d'intention d'obtenir son adoption.

Cet homme nouveau, les dirigeants des plus grandes entreprises mondiales du numérique, les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) s'y intéressent au plus haut point.

Le transhumanisme fait disparaître la mère et le corps au profit de l'hypercorps, il prône un monde sans sexualité ni lien charnel. Un homme augmenté, libéré de ses origines au profit d'un lien génétique, biotechnique et social, un produit parfait, sans défauts.

Il suffirait, selon les défenseurs idéologiques de la légalisation de cette technique, de la référer au seul amour pour que l'enfant à venir soit exempt de problèmes spécifiques. Le registre compassionnel et celui de l'amour, lorsqu'ils sont privilégiés, ne sont-ils pas habituellement l'apanage des religions ? L'amour est certes souhaitable, mais il ne peut pas résumer à lui seul les conditions de l'accueil au monde. De plus, il semble que toute réflexion autour des sujets pouvant complexifier le jeu des cartes de la filiation est surdéterminée par le poids culturel du fait que nous sommes tous issus d'une civilisation fondée sur la prise en compte de l'origine et de son articulation à l'interdit de l'inceste. La tentation sera toujours présente d'en évoquer l'abolition. De ce fait, en bouleversant ainsi tous nos repères fondamentaux, il devient très difficile dès lors d'échapper aux conséquences du processus qui semble se manifester sous la forme d'un interdit de penser : penser la GPA, ses enjeux et ses aléas. Reconnaître la blessure primordiale de la séparation néonatale d'avec la mère de naissance et sa spécificité est la base de toute adoption respectueuse, celle qui autorise l'accès du sujet à un futur en harmonie avec ce qu'il a traversé. Il est grand temps de ne plus privilégier, sans les travailler de surcroît, les blessures liées à la stérilité et de penser ces bébés uniquement en termes de social, de charité religieuse ou humanitaire, ou encore de droit à l'enfant. Il faut au contraire faire passer en priorité la connaissance apportée par la science et la psychanalyse. Avec ce qu'elles nous

enseignent aujourd'hui, on ne peut plus se contenter d'aborder la question de l'abandon, de l'adoption et de l'assistance médicale à la procréation, sous l'angle exclusif des bons sentiments. Quelle que soit la compassion éveillée par la détresse des couples stériles, elle ne doit pas nous conduire à objectiver les enfants au mépris de leur histoire et de qui ils sont. Le projet touche le corps social également concerné par cette théorie qui sépare le corps de l'esprit. Dès lors, on peut légitimement se demander s'il sera encore possible de transmettre la vie en dehors du champ prédictible de la psychopathologie.

Myriam Szejer est pédopsychiatre et psychanalyste, présidente de l'association La Cause des bébés (lacausedesbebes.com)